

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2018

---

CRÉATION DE L'AFB-ONCFS - (N° 1402)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CD175

présenté par  
le Gouvernement

-----

### ARTICLE PREMIER

I. – À l'alinéa 3, substituer au mot :

« AFB-ONCFS »

les mots :

« Office français de la biodiversité ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution dans l'ensemble du projet de loi.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'établissement a été dénommé « AFB-ONCFS » à titre provisoire, afin que sa dénomination soit définie en concertation avec les parties prenantes.

Le nom qui a été retenu à l'issue de cette concertation est : « Office français de la biodiversité ».

Cet amendement propose donc de remplacer les mots : « AFB-ONCFS » par les mots : « Office français de la biodiversité » dans l'ensemble du projet de loi.